



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D11122023_04 : Autorisation faite à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par anticipation sur le vote du budget 2024

Considérant l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé de recourir à cette faculté dans l'attente du budget primitif 2024, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits comme suit :

.../...

CHAP/OP	Intitulé	BP 2023+DM1	OUVERTURE CREDIT PROPOSÉE 25%
CH 20	Immobilisations incorporelles (Docs urba + frais d'étude)	70 000,00 €	17 500,00 €
CH 204	Subvention Equipement versées (SYDEV)	122 500,00 €	30 625,00 €
CH 21	Immobilisations corporelles Hors opérations	944 700,00 €	236 175,00 €
Dépenses Hors Opérations		1 137 200,00 €	284 300,00 €
24	TRAVAUX SUR LES BATIMENTS	226 000,00 €	56 500,00 €
25	VOIRIE	1 060 720,00 €	265 180,00 €
26	ACQUISITION MATERIEL	124 350,00 €	31 087,50 €
29	CIMETIERE	30 000,00 €	7 500,00 €
32	JEUX EXTERIEURS	20 000,00 €	5 000,00 €
33	SALLE ANTOINE RIGAUDEAU	5 000,00 €	1 250,00 €
34	SALLE BELLE EUGENIE	50 000,00 €	12 500,00 €
35	COMPLEXE SPORTIF THIERRY OMEYER/VESTIAIRE FOOT	515 000,00 €	128 750,00 €
36	REHABILITATION ATELIERS	15 000,00 €	3 750,00 €
38	ESPACE CULTUREL	50 000,00 €	12 500,00 €
39	EQUIPEMENT SPORTIF	195 000,00 €	48 750,00 €
Opérations		2 291 070,00 €	572 767,50 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT		3 428 270,00 €	857 067,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise l'ouverture de crédits par anticipation sur le vote du budget 2024, étant entendu que la limite de **857 067, 50€** correspond à la limite supérieure que Monsieur le Maire pourra engager, liquider et mandater.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 18/12/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

